

LE STAGIAIRE

1 - LES AFFECTATIONS

L'affectation dans un établissement pour le stage en responsabilité est du ressort du rectorat et de l'inspection d'académie. Elle ne peut normalement être prononcée que si un tuteur est disponible dans l'établissement. C'est le chef d'établissement qui propose le tuteur au directeur de l'IUFM.

Le rattachement à un groupe de formation est du ressort de l'IUFM et se fonde sur la règle suivante : c'est le département dans lequel s'effectue le stage en responsabilité qui détermine le lieu de formation transversale.

Le rattachement à un groupe de formation à l'enseignement de la discipline se fait, lorsqu'il y en a plusieurs, selon la même règle de proximité.

Pour les Pyrénées Atlantiques, deux lieux de formation existent: l'antenne IUFM de Pau et le lycée expérimental A. Malraux à Biarritz. Les stagiaires sont rattachés à l'un ou l'autre en fonction du lieu du stage en responsabilité. Il n'est pas prévu de dérogation.

L'affectation dans un établissement pour le stage de pratique accompagnée et la désignation du conseiller pédagogique dépendent de l'IUFM.

2 - LE STAGE EN RESPONSABILITE

Il constitue un élément essentiel de la formation en 2ème année et de la professionnalisation des stagiaires. Tout au long de l'année, il est souhaitable que le stagiaire et son tuteur aient des moments d'observation réciproque de leurs pratiques. Ces démarches trouvent en particulier leur place au cours des premières semaines.

Chaque stagiaire est affecté dans un établissement où il prend, le plus souvent, la responsabilité de 1 ou 2 classes (4 à 6 heures de service hebdomadaire) pour toute l'année scolaire.

Le stagiaire est un acteur à part entière dans son établissement et au sein de l'équipe éducative. Face aux élèves qui lui sont confiés il est en pleine responsabilité.

Il est accompagné par un conseiller pédagogique désigné, désormais « tuteur ».

Pour les professeurs stagiaires d'éducation physique, la référence de service est de 7 heures hebdomadaires augmentées de 3 heures consacrées à l'animation sportive.

Pour les professeurs stagiaires de documentation, la référence de service est de 12 heures hebdomadaires.

Les conseillers principaux d'éducation stagiaires effectuent, dans un collège ou un lycée, un stage en responsabilité à raison de 12 heures par semaine. Au cours de ce stage :

- ils assurent le suivi éducatif des élèves de trois ou quatre classes (fréquentation et résultats scolaires, comportement de l'élève...) en collaboration avec le tuteur et tous les acteurs de l'établissement,
- ils participent à l'ensemble des activités qui relèvent de la fonction de conseiller principal d'éducation et sont associés à tous les aspects de la vie de l'établissement.

2.1 - Dispositif d'accompagnement

Afin d'apporter au stagiaire l'aide nécessaire, il est suivi par un « tuteur » tout au long du stage en responsabilité.

Ce tuteur, professeur dans la discipline du stagiaire ou CPE, a été proposé par le chef d'établissement parmi les conseillers pédagogiques agréés.

Il a une fonction d'aide qui inclut :

- l'aide à l'organisation des séances,
- l'observation dans la classe, le CDI ou des activités de la vie scolaire,
- les échanges sur la pratique professionnelle.

Les modalités de cette collaboration et la fréquence des rencontres (visites réciproques et échanges pédagogiques) sont négociées et définies dès le début du stage. L'IUFM souhaite laisser, dans le cadre imposé institutionnellement, une certaine souplesse à la relation entre tuteur et stagiaire sur l'ensemble de l'année scolaire. Sachant que le stagiaire devra également assurer quelques séances dans les classes du tuteur au cours de l'année, il conviendra d'éviter les solutions extrêmes (excès ou défaut de visites réciproques...).

En outre un formateur visiteur assure auprès du stagiaire deux visites :

- une en début d'année à visée exclusivement formative,
- une seconde en mars à fonction d'évaluation sommative.

L'accompagnement du stage est l'axe dominant de la formation à l'enseignement de la discipline (FED) dispensée lors des journées de regroupement. Sur le terrain, les tuteurs assurent une première approche

LE STAGIAIRE

de cette formation pour un volume d'environ 60 heures (2 heures par semaine). Les contenus sont ancrés dans la pratique et l'expérience du stagiaire exerçant son activité d'enseignement au quotidien :

- observation et analyse des situations d'enseignement et d'éducation, repérage des objectifs,
- préparation de séquences d'enseignement et évaluation d'activités des élèves,
- observation et analyse de situations d'animation en vie scolaire.

2.2. - Choix des lieux du stage en responsabilité

Dans toute la mesure du possible, le lieu du stage en responsabilité est choisi par les services du rectorat, en fonction de critères pédagogiques et non en fonction des seuls besoins des établissements. Les implantations prévues pour les professeurs et CPE stagiaires sont normalement retenues dans la liste des établissements où des conseillers pédagogiques ont été agréés.

3 - STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

3.1 - Professeurs de lycée et collège

Il a **trois objectifs** essentiels :

- la découverte d'un type d'établissement autre que celui où le stagiaire effectue son stage en responsabilité (le lycée si le stage en responsabilité se déroule en collège et réciproquement),
- la pratique d'enseignement et l'observation dans d'autres classes sous la conduite d'un conseiller pédagogique différent de son tuteur,
- une réflexion sur l'orientation.

Il se déroule du **8 janvier au 9 février 2007** ; au cours des semaines **2, 3 et 4** pendant les deux journées affectées aux formations à l'IUFM (il n'y a pas de formation ces semaines là) et **une journée pendant les semaines 5 et 6**.

La concertation avec le conseiller pédagogique, tant en ce qui concerne la préparation en commun que les échanges sur les pratiques ne saurait être inférieure à une douzaine d'heures.

La découverte d'un autre type d'établissement sera facilitée par le conseiller pédagogique qui, en accord avec le chef d'établissement, devra mettre en œuvre les conditions de cette découverte.

Les stagiaires de CAPET et CAPLP, même s'ils n'ont pas vocation à enseigner en collège, effectueront ce stage, par exemple dans des classes de SEGPA ou de technologie.

En outre, des stages de pratique accompagnée en lycée professionnel seront proposés à des stagiaires affectés en collège.

- Déroulement :

Après une préparation destinée à définir les objectifs du stage, le stagiaire est accueilli par un professeur de la discipline, conseiller pédagogique.

- * Dans **un premier temps**, le stagiaire a un rôle d'observateur (à ce titre la formation à l'observation lui permet une plus grande efficacité dans ce rôle). Au préalable, et en concertation avec le conseiller pédagogique, la finalité de cette observation aura été définie.
- * Dans **un deuxième temps**, il intervient aux côtés du professeur, de manière ponctuelle pour présenter un exercice, assurer une correction, animer un petit groupe.
- * Dans **un troisième temps**, il assure lui-même la présentation d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, le professeur conseiller pédagogique jouant alors le rôle d'observateur.

Tout ce déroulement se fait sous la responsabilité du professeur conseiller pédagogique et à son initiative.

Tout au long du stage et en dehors de la présence des élèves, des concertations auront lieu entre le stagiaire et le conseiller pédagogique afin de préparer l'organisation des séquences et tirer partie de leur réalisation.

Des rencontres, **qui doivent représenter environ un quart de la durée du stage**, seront organisées avec l'équipe de direction sur la vie de l'établissement et l'orientation.

3.2 - Conseillers principaux d'éducation

Un ou deux stages de pratique accompagnée, en fonction de leurs expériences professionnelles antérieures, donneront aux conseillers principaux d'éducation stagiaires l'occasion de découvrir un autre type d'établissement, d'approcher et d'analyser de nouvelles situations éducatives, avec l'aide du conseiller pédagogique qui les accueille.

LE STAGIAIRE

4 - STAGE EN ENTREPRISE

Les professeurs stagiaires des secteurs sciences et techniques économiques, sciences et techniques industrielles et, sciences et techniques de laboratoire effectuent un stage de quatre semaines en entreprise afin d'améliorer leur connaissance du monde économique et des réalités sociales qui les entourent mais surtout de reconnaître des éléments pouvant faire l'objet d'une transposition didactique dans leurs classes.

La recherche du lieu de stage, **obligatoirement dans l'académie de Bordeaux**, se fera avec le tuteur qui en assurera le suivi.

Ces stages ont pour objectif, outre la connaissance du milieu de l'entreprise, la recherche d'éléments susceptibles, après la transposition didactique nécessaire, de nourrir l'activité d'enseignement.

Une préparation à ce stage, afin d'en mieux connaître les objectifs, sera faite lors des journées de FED. Dans ce même cadre seront ménagés des moments permettant l'exploitation des productions de l'entreprise dans le cadre des pratiques professionnelles du stagiaire.

Le stage en entreprise se déroule au mois de novembre. Il est également possible d'envisager ce stage sur deux périodes :

- 2 semaines début novembre et,
- 2 semaines début juin.

Durant le stage, les stagiaires sont dispensés de leur enseignement mais participent néanmoins aux journées de formation transversale prévues dans la période.

Les professeurs stagiaires de documentation doivent effectuer un stage hors éducation nationale, d'une durée de deux semaines, dans un service de communication ou de documentation. Ce stage se déroule en fin d'année scolaire.

Les CPE stagiaires, en fonction de leurs expériences professionnelles, effectuent un stage dans une entreprise ou un service public autre que l'éducation nationale.

5 - ATELIERS D'ANALYSES DE PRATIQUES

5.1 - Définition

Les ateliers d'analyse de pratiques (A.A.P.) sont des moments d'échanges et de questionnements sur les pratiques d'une corporation. Ils réunissent un groupe de pairs assistés d'un ou deux animateurs facilitant et enrichissant les débats. A partir de l'observation de séquences ou le questionnement de situations vécues, sont repérées et analysées diverses dimensions entremêlées dans l'agir professionnel.

Explorant ainsi la variété des pratiques et les raisonnements qui les guident, les AAP conduisent de jeunes professionnels à mieux mesurer leur autonomie et leur responsabilité. Les ateliers d'analyse de pratiques participent ainsi à la socialisation professionnelle des professeurs et des conseillers principaux d'éducation stagiaires.

5.2 - Principes de fonctionnement

Quelles que soient les techniques utilisées, il est nécessaire qu'une parole libre puisse être exprimée.

Le contrat est précisé en début d'année par les animateurs qui en sont les garants. Courtoisie, confidentialité, absence de jugement sur la personne, respect de la parole et du silence de chacun sont les règles incontournables. La liberté de parole, condition de réussite des ateliers est incompatible avec toute forme d'évaluation. Seule la présence ou l'absence aux ateliers, mais en aucun cas les propos tenus ou les conduites observées en leur sein, peuvent constituer des critères de validation de la formation.

5.3 - Conditions initiales de mise en oeuvre

Pour faciliter le travail des AAP, une banque constituée, entre autres éléments d'enregistrements vidéos, sera mise à disposition des groupes.

5.4 - Mise en oeuvre

La base de regroupement des ateliers est un groupe de 15 à 21 stagiaires.

La participation est obligatoire.

Les cinq séances, programmées au long de l'année, sont d'une durée de trois heures.



LE STAGIAIRE

6 - LA FORMATION TRANSVERSALE

Elle est organisée sur la base de **regroupements pluridisciplinaires**, incluant pour partie des professeurs des écoles.

D'un volume total de 78 h, elle s'attache à aborder les dimensions du métier d'enseignant et de CPE qui au delà des connaissances relatives à la discipline enseignée et de leur transposition en contenus d'enseignement et de formation doivent permettre aux stagiaires de se situer en tant qu'acteurs de la communauté éducative et membres du système global qu'est l'Education Nationale et en tant que fonctionnaires du service public. C'est dans ce contexte, qu'une formation est consacrée **à la laïcité et à l'histoire du fait religieux**.

Cette formation transversale se décline en :

6.1 - Formation transversale PLC2 – CPE2 (48h)

L'approche pratique exploite les témoignages nécessairement pluriels des stagiaires de spécialités et de cultures très diverses mais également l'expérience professionnelle de formateurs exerçant dans les établissements du second degré ou d'intervenants ponctuels spécialistes du thème abordé. En relation avec cette approche pratique, les contenus comportent les apports théoriques professionnels nécessaires pour permettre au stagiaire, au delà du tâtonnement, d'analyser et de critiquer ses propres réactions ou stratégies.

En aucun cas, ces approches théoriques ne constituent un préalable ou un objet d'étude singulier ; en effet, c'est l'articulation pratique/théorie ou théorie/pratique qui garantit la professionnalisation de la formation (il en sera de même en formation à l'enseignement de la discipline).

Autant que faire se peut, on développera les exemples qui permettront au stagiaire de comprendre les spécificités et contraintes de l'enseignement et de l'éducation en zone difficile.

On s'attachera à montrer que :

- l'école est, là plus qu'ailleurs, le garant de la socialisation des jeunes,
- la réussite repose sur la cohésion de l'équipe éducative et sur le partenariat entre acteurs de différents ministères,
- le professeur et le CPE ne sont pas seuls face aux situations conflictuelles.

6.1.1 - Contenu

Les axes suivants doivent faire l'objet d'un travail collectif :

- préparation professionnelle au stage en responsabilité,
- compréhension des comportements des élèves et leur régulation,
- évaluation transversale et orientation,
- psychologie de l'enfant et de l'adolescent,
- composantes du système éducatif (établissements et fonctionnement),
- le mémoire professionnel.

D'autres axes pourront être abordés en tenant compte de la demande des professeurs stagiaires et des possibilités des formateurs.

- les théories des apprentissages.
- éthique et déontologie.
- liaison école/police/justice.
- les phénomènes de groupes.
- les systèmes éducatifs européens.
- l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS),
- ...

La prise en compte des situations auxquelles seront confrontés les professeurs (multiculturalismes, violences, ...) constituera le « fil rouge » de la formation.

Une aide à la réalisation du mémoire professionnel (environ 3h) devra également apparaître dans le plan de formation de chaque groupe.

Enfin, un rapport constant avec le stage en responsabilité sera systématiquement exploité.

Dans le cadre de la **mise en place du C2i N2E**, 6h de formation sont proposées aux stagiaires dans le domaine des TICE – technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement et des pratiques documentaires : aspects juridiques, espace numérique de travail à l'IUFM.

6.1.2 - Organisation des modules de la formation transversale

La formation se déroule sur un minimum de **7 journées entre septembre et mai**.

Les professeurs et CPE stagiaires sont réunis par groupes de 25 à 30, en respectant dans la mesure du possible les diversités des disciplines et de l'affectation (lycée / collège) pour le stage en responsabilité. Pour une partie des thématiques abordées, des regroupements plus importants seront organisés.

LE STAGIAIRE

Pour permettre de mutualiser les compétences et les ressources, chaque groupe de 25/30 sera inclus dans un ensemble plus vaste de 90 stagiaires environ et 6 à 8 formateurs qui, selon les besoins, permettra une configuration plus large et plus efficace.

En général, la formation est décentralisée dans les antennes départementales de l'IUFM.

Toutefois, en raison de l'implantation des stagiaires et pour pallier des difficultés liées aux locaux d'enseignement, d'autres localisations peuvent exister.

Chaque groupe (ou ensemble de groupes) est encadré par une équipe de formateurs dont les origines et les compétences assurent une complémentarité (professeurs de l'IUFM, professeurs de lycées et de collèges, chefs d'établissements ou adjoints, C.P.E, C.O.P...)

Ces formateurs sont responsables d'un groupe (ou d'un ensemble de groupes) tout au long de l'année. Ils veillent à la cohérence de la progression, s'assurent le cas échéant de la collaboration d'autres formateurs.

Ils s'attachent en outre à maintenir la complémentarité avec la formation à l'enseignement de la discipline (plus de 80% d'entre eux étant d'ailleurs impliqués à la fois en formation à l'enseignement de la discipline et en formation transversale).

6.2. - Formation transversale pour les lauréats du CAFEP

La formation initiale assurée par le CARFEC, Institut de formation pédagogique de l'enseignement catholique d'Aquitaine, complète la formation à l'enseignement de la discipline dispensée par l'IUFM.

Cette formation transversale (12 journées) s'articule autour des thèmes fondamentaux de l'acte d'enseigner en rapport à un projet spécifique :

- la communication et la relation dans la classe et au sein de l'établissement,
- les apprentissages, la différenciation pédagogique adaptée aux besoins scolaires différents
- le travail d'équipe :
 - * la mise en projets,
 - * l'élaboration d'objectifs pédagogiques,
 - * interdisciplinarité et travaux encadrés (travaux encadrés IDD, TPE,...).
- l'enseignement, une démarche éthique : les missions de l'école au regard des valeurs,
- le monde des jeunes et la psychologie des adolescents.

6.2.1 - Accompagnement du mémoire professionnel

Le mémoire professionnel permet l'articulation de l'ensemble du dispositif de formation, stage en responsabilité, formation à l'enseignement de la discipline et formation transversale. Pour aller dans ce sens, on favorise les liens entre tuteurs, directeurs de mémoire et formateurs transversaux à travers les modalités suivantes :

- des régulations par petits groupes autour de la méthodologie, assurées par des binômes formateurs transversaux et tuteurs-directeurs de mémoire,
- des approches thématiques en lien avec l'élaboration du mémoire professionnel,
- l'aide à l'écriture et à l'oral de la soutenance (ateliers TICE et expression orale).

6.3 - Formation transversale commune PLC2 – CPE2 – PE2

(18 h variable en fonction des possibilités des antennes)

La formation commune (PE – PLC - CPE) a pour objectif de favoriser l'émergence d'une culture et de références communes à tous les enseignants.

6.3.1 – Principes

Cette formation permet aux futurs enseignants et CPE d'aborder ensemble la connaissance du service public d'éducation français, d'en apprécier les valeurs constituantes et de jeter les bases d'une culture professionnelle commune. Elle est organisée selon un mode participatif (réponses à des interrogations spontanées ou dirigées, échanges structurés, réflexions en groupes hétérogènes, débats « ciblés »), qui doit permettre aux futurs professeurs et CPE de clarifier les problèmes liés à la responsabilité éducative et aux choix éthiques qu'aucun éducateur ne peut ignorer.

Une réflexion sur l'évolution de l'élève durant la période allant de l'école maternelle aux classes terminales de l'enseignement secondaire :

- l'élève dans ses représentations, ses aptitudes, ses modes d'apprentissages,
- l'élève dans son attitude face à l'adulte, l'école, la société,
- l'élève dans son comportement face à l'autorité,
- l'élève dans ses modes de communication, les particularités de son usage des langages (verbal et non verbal).

En ayant à l'esprit que l'enfant entrant en 6^{ème} n'est jamais qu'un enfant

LE STAGIAIRE

de CM2 ayant connu une période de vacances, les professeurs et CPE stagiaires seront incités à mettre en cohérence leurs pratiques, de façon à favoriser une continuité intercycles tant sur le plan cognitif que méthodologique.

Une réflexion sur le système éducatif qui doit permettre aux professeurs et CPE stagiaires d'aborder ensemble la connaissance du système éducatif français, d'en appréhender les valeurs constitutives et de jeter les bases d'une culture professionnelle commune.

6.3.2 - Mise en œuvre - organisation

Afin de favoriser connaissance et reconnaissance mutuelles, les stagiaires PE2 – CPE2 et PLC2 sont regroupés. Chaque ensemble mixte ainsi constitué à partir des groupes existants de chaque secteur est maintenu pour la durée totale de la formation commune. Pour les PLC2 et CPE2, on veillera à un équilibre entre filières, tant pour les disciplines générales que technologiques.

La formation se déroulera dans les cinq antennes départementales lorsque tous les stagiaires auront eu une expérience pratique de la responsabilité face aux élèves.

Les deux journées de formation se répartissent en **février et mars**.

Les formateurs encadrant chaque groupe appartiennent pour moitié à l'équipe de formateurs PE2, pour moitié, à l'équipe de formateurs PLC2 – CPE2.

Pour chacun des thèmes, l'intervention d'un expert du domaine considéré pourra par ailleurs être sollicitée, dans la mesure où cette adjonction est clairement justifiée.

6.3.3 - Thèmes retenus

Les contenus de la formation transversale commune balaient la période école maternelle – classes terminales et présentent un double ancrage : l'élève, le système éducatif.

Les réponses institutionnelles au problème des élèves en difficulté et la prévention de la violence en milieu scolaire, étant à traiter dans les cadres respectifs de la formation transversale des PE2, PLC2-CPE2, l'objectif de la formation transversale commune est d'amener les futurs professeurs à une vision synthétique et similaire des enjeux de leur action éducative.

Les thèmes retenus forment entre eux un réseau et reprennent les questions

fondamentales de la liaison entre cycles et de la responsabilité professionnelle de l'enseignant :

Deux à trois autres thèmes seront choisis par chaque groupe parmi les suivants :

- les représentations du métier de professeur des écoles et de professeur de lycée ou de collèges,
- l'évolution des comportements et des attitudes des élèves de la maternelle à la terminale,
- les responsabilités de l'enseignant et du conseiller principal d'éducation : droits, devoirs et choix éthiques,
- les finalités de l'éducation, les missions et les fonctions des membres de la communauté éducative,
- la maîtrise du langage.

Dans toute la mesure du possible seront organisés des temps d'observation croisée (PE dans les collèges ou lycées, PLC et CPE dans des écoles) de manière à faciliter les échanges sur la base d'expériences concrètes.

Dans tous les cas seront abordées les responsabilités de l'enseignant et du conseiller principal d'éducation.

6.4 - La formation transversale dispensée dans les établissements lieux de stage : (articulation entre modules, d'enseignement et expérience pratique).

Professeur ou CPE, le stagiaire fait partie intégrante de l'équipe pédagogique de l'établissement de rattachement et y exerce à part entière ses responsabilités. Afin de permettre une prise de conscience rapide de la nature et de l'étendue de ses responsabilités, les professeurs ou CPE stagiaires sont réunis en début d'année par le chef d'établissement entouré de certains de ses collaborateurs ; les caractéristiques de l'établissement, les principaux axes du projet d'établissement sont présentés et commentés. Au delà de cet accueil, la formation transversale dispensée au niveau de l'établissement est plus informelle et variable selon les projets de chaque établissement.

Les établissements ont entrepris une réflexion pédagogique dans le cadre du projet d'établissement. Des collègues expérimentés ont su enrichir leur pratique pédagogique en prenant en compte les évolutions du public scolaire et de la société. La formation des stagiaires ne peut que gagner du sens au contact de la réalité du terrain, où ils pourront observer les choix

LE STAGIAIRE

techniques et psychologiques opérés par des professeurs efficaces. Au-delà de cette observation, il leur faut accéder aux analyses qui ont présidé à ces choix.

Les établissements apportent donc une aide irremplaçable à la formation, en associant les stagiaires à leurs groupes de réflexion et en facilitant le contact avec des professeurs qui sont des références pour ce qui est de la relation pédagogique avec l'élève. Les stagiaires, qu'ils soient professeurs ou CPE, sont vivement invités à participer aux diverses réunions (de concertation ou de décision) mises en place par la communauté éducative : conseils d'enseignements, conseils d'établissement.

7 - FORMATION A L'ENSEIGNEMENT DE LA DISCIPLINE

Pour la plupart des disciplines (hors CAPLP des disciplines générales bivalentes) cette formation se déroule sur 96 heures soit 16 journées de 6 heures.

7.1 - Orientations générales

La formation à l'enseignement de la discipline a pour objectif prioritaire d'amener le stagiaire à modifier la représentation qu'il se fait de sa discipline de spécialité : non plus comme un objet d'étude singulier apprécié pour ce qu'il est mais comme un moyen de former les élèves. Elle s'organise autour de trois axes :

- compléments de formation scientifique,
- transposition des savoirs,
- préparation et suivi des stages.

7.2 - Organisation et volume horaire

Elle est organisée par regroupement de stagiaires de la même discipline. Compte tenu des besoins les plus urgents exprimés par les stagiaires, les premières semaines de formation contribuent à donner au stagiaire un viatique de base lui permettant d'assurer dans des conditions satisfaisantes sa prise de fonction en cohérence avec la formation transversale.

D'une durée totale de 96 heures, elle porte en particulier sur :

- la préparation et l'exploitation du stage en responsabilité, du stage de pratique accompagnée et éventuellement du stage en entreprise,
- le mémoire professionnel,
- des éléments didactiques.

La formation est placée sur deux journées hebdomadaires selon un calendrier établi en début d'année. Pour certaines disciplines, la formation se déroule sur d'autres sites que celui de Bordeaux.

7.3 - Objectifs

La formation à l'enseignement de la discipline, comme l'indiquent les textes de référence, doit permettre au stagiaire d'exercer sa responsabilité dans la classe et de passer de la connaissance des programmes à la transposition des savoirs.

Cet axe dominant de la formation à l'enseignement de la discipline assure l'articulation entre pratique et théorie. Les formations s'appuient sur l'expérience des professeurs-stagiaires face aux élèves ; elles visent à assurer une prise de recul, à développer la capacité d'analyse, à envisager des stratégies adaptées aux contextes. De nécessaires apports théoriques viennent en appui de cette approche pratique.

L'ensemble doit amener le stagiaire à :

- connaître les programmes et instructions en vigueur, sur l'ensemble du second degré,
- définir les objectifs à atteindre et délimiter les étapes nécessaires à un apprentissage progressif,
- savoir préparer et construire des situations d'apprentissage en utilisant des éléments de didactique de la discipline,
- élaborer et analyser des séquences d'enseignement,
- choisir les supports d'enseignement en cohérence avec les objectifs définis,
- arrêter les modalités d'évaluation en cohérence avec les objectifs et repérer les difficultés d'apprentissage,
- savoir utiliser les TICE au service de l'enseignement de sa discipline.

Au cours des différents ateliers, on veillera à développer, parmi les aspects de la transposition des savoirs, ceux qui s'appuient sur l'histoire de la discipline et l'épistémologie. Néanmoins, compte tenu du volume horaire restreint, il ne peut être question que d'une sensibilisation propre à faire percevoir aux stagiaires la nécessité d'une formation à poursuivre tout au long de leur carrière.

- Savoir placer sa discipline au service de la formation des élèves.

* connaître les objectifs méthodologiques de sa discipline et organiser les activités des élèves avec le souci de les développer,

LE STAGIAIRE

* utiliser sa discipline comme vecteur pour renforcer et diversifier la maîtrise de la langue écrite et parlée. (Une attention particulière sera apportée aux enseignements en aide individualisée ou modules au lycée, aux parcours diversifiés, remise à niveau et aux études dirigées au collège).

- **Enrichir la maîtrise de la discipline : compléments de formation scientifique.**

* compléter la formation dans la discipline de spécialité,

* ouvrir vers l'histoire et l'épistémologie de la discipline,

* élargir la formation scientifique en l'étendant aux disciplines voisines.

Pour les filières bivalentes (histoire-géographie, physique-chimie, biologie-géologie, PLP2) il paraît nécessaire d'envisager une formation scientifique complémentaire.

Dans les autres disciplines, ce renforcement peut aussi s'avérer nécessaire afin de parfaire la maîtrise de certains contenus. Dans tous les cas, il s'agit bien d'une formation professionnelle qui ne peut équivaloir à des cours de licence ou de maîtrise.

Cette formation est envisageable sous forme d'ateliers à option après une analyse des besoins, afin de personnaliser les parcours.

7.4 – Journées bi-disciplinaires

Afin de permettre aux professeurs-stagiaires de dispenser un enseignement qui s'intègre dans une cohérence d'ensemble, des regroupements entre disciplines proches sont organisés (volume horaire : 12h). Il s'agit d'apporter des compléments de formation qui, sont utiles à la discipline de spécialité et lui donnent du sens. Il s'agit également de préparer les enseignements non dédiés à une discipline en particulier, au collège comme au lycée (itinéraires de découverte, ECJS, TPE, projet pluridisciplinaire à composante professionnelle en lycée professionnel, maîtrise des risques professionnels).

7.5 - Modalités d'encadrement des stagiaires

Dans chaque discipline, les professeurs stagiaires sont encadrés par une équipe de formateurs composée d'enseignants de l'IUFM et de professeurs du secondaire (formateurs associés). A ces formateurs s'ajoutent des enseignants qui interviennent ponctuellement en fonction d'une compétence ou d'un besoin particuliers.

Chaque formation est animée par un ou deux coordonnateur(s) disciplinaire(s).

Des réunions d'information et de réflexion sont organisées au cours de l'année. Un séminaire annuel regroupant les formateurs permet d'harmoniser le fonctionnement des groupes et de produire des documents utiles à la formation.

8 - SPECIFICITES DE CERTAINES DISCIPLINES

8.1 - Professeurs de disciplines technologiques et professionnelles (CAPET et CAPLP)

8.1.1. - Stage en entreprise

Ce stage concerne les professeurs de **l'enseignement technique STE, STI et STL et les PLP des disciplines professionnelles**. Il a lieu obligatoirement dans une entreprise de l'académie.

Il se déroule sur une période de 4 semaines, bloquée en novembre ou sur deux périodes de deux semaines (début novembre et début juin). Pendant cette (ces) période(s), les stagiaires participent aux journées de formation transversale. Par contre, ils sont dispensés de leur enseignement. Une convention est passée entre l'IUFM et l'entreprise d'accueil.

Pour les stagiaires **PLP Lettres-histoire, lettres-langues, maths-sciences, il n'y a pas de stage en entreprise.**

Pour eux s'ajoutent 72h déclinées comme suit :

- 18h à 12h consacrées aux spécificités des lycées professionnels : formation professionnelle, projet pédagogique à composante professionnelle,
- 42h à 48h consacrées à des compléments conduisant à la maîtrise de la bivalence,
- 12h consacrées à la gestion de l'alternance, en particulier par le suivi d'élèves pendant la période de formation dans l'entreprise.

Les stagiaires sont incités à accompagner des collègues maîtres de stage dans les visites auprès des élèves en stage. Les chefs d'établissement sont invités à faciliter cette démarche qui est aussi une occasion de découvrir le monde de l'entreprise.

8.1.2 - Stage de pratique accompagnée

Les PLP effectuent comme tous les stagiaires, un stage de pratique accompagnée.

Ce stage se déroule en collège, SEGPA ou EREA. Le conseiller pédagogique est professeur dans une des disciplines de la bivalence, ce qui n'exclut pas que le stagiaire puisse également observer et pratiquer, auprès d'un

LE STAGIAIRE

autre professeur enseignant dans l'autre domaine de sa bivalence.
Il doit être aussi l'occasion pour le PLP de témoigner du lycée professionnel comme voie d'orientation positive des élèves. Une réflexion sera donc menée sur l'orientation.

8.2 - CPE stagiaires

La formation aux spécificités du métier se donne comme objectif d'aider le CPE stagiaire à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des diverses responsabilités -propres et partagées- qu'il doit assurer au sein de l'établissement.

Les contenus sont établis à partir des décrets et circulaires de référence qui définissent le statut et les missions du CPE et prennent en compte l'évaluation menée par l'Inspection générale en 1996.

Ils s'organisent autour des axes suivants :

- Les responsabilités propres du CPE

- * Organisation de la vie collective : activités d'accueil, études, mouvements des élèves, demi-pension,
- * Organisation du contrôle de la présence des élèves,
- * Organisation et animation de l'internat,
- * Organisation et animation de l'équipe « vie scolaire ».

- Les responsabilités partagées du CPE

- * Le suivi éducatif des élèves
- * Le suivi individuel des élèves.
 - > la responsabilité de la fréquentation scolaire,
 - > la fonction pédagogique du CPE et sa participation à l'élaboration du projet personnel de l'élève,
 - > la dimension sociale du suivi et la prise en compte de la santé de l'élève : approfondissement de la connaissance des risques menaçant la santé des adolescents ; collaboration avec le personnel social et de santé ; partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des jeunes « en difficulté » ; politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté de l'établissement scolaire,
 - > élaboration d'outils facilitant la mise en œuvre d'un suivi éducatif rigoureux et efficace.
- * Le suivi des classes
 - > préparation et suivi des conseils de classe,
 - > actions d'éducation collective programmée (dans le cadre d'heures de «vie de classe» par exemple).

- * La formation à la citoyenneté
 - > les activités à caractère socio-éducatif,
 - > l'apprentissage des pratiques démocratiques par les élèves.

- Un apport sur les méthodes et outils dans la perspective d'une aide à la réalisation de projets éducatifs de l'établissement.

- * initiation aux TICE : l'outil informatique : GEP (initiation-perfectionnement),
- * animation de groupes, conduite de réunions.

- **Un atelier de formation à l'entretien** qui vise, à partir d'apports théoriques et d'analyses didactiques de situations professionnelles, à la compréhension des enjeux des différentes situations d'entretien qu'un CPE est amené à rencontrer.

- La préparation et l'exploitation du stage en entreprise :

ouverture sur le contexte socio-économique, acquis personnels et professionnels, transferts possibles.

9 – RENFORCEMENT DU PROJET PROFESSIONNEL DU STAGIAIRE.

9.1 - Les ateliers obligatoires à options (12h) visent à individualiser les parcours de formation

Dans le cadre de la personnalisation des parcours, une série d'ateliers à option prennent en compte les origines et les demandes diverses des professeurs et CPE stagiaires.

- Aide personnelle à l'enseignant et au conseiller d'éducation :

- * la voix et le geste,
- * la conduite de réunion - la conduite d'entretien
- * connaissance de soi et des autres.

- Aide à l'Education des élèves :

- * travail avec des élèves issus de l'immigration.
- * action culturelle : indispensable à la lutte contre les inégalités sociales par l'ouverture sur les arts, les sciences et les techniques,
- * l'insertion professionnelle ; connaissance de l'entreprise ; les formations en alternance,
- * justice et éducation : rôle d'aide et de prévention,
- * éducation à la santé, à la sécurité et à la consommation,
- * mouvements pédagogiques : connaissance de leur rôle dans les activités périscolaires,
- * citoyenneté et droits de l'homme,

LE STAGIAIRE

- * montage de projets interdisciplinaires,
- * atelier théâtre.

9.2 – Des modules complémentaires

- Un module complémentaire **d'initiation aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** sera proposé aux stagiaires non titulaire du C2i niveau 1 ou n'ayant pas le niveau.

- Un module d'«**initiation à la culture et à la langue occitane**» (seuil d'ouverture : 6 inscrits).

- **Une formation complémentaire cinéma ou théâtre.**

Par l'arrêté du 23 décembre 2003, les personnels enseignants (premier et second degré) peuvent se voir délivrer, sous certaines conditions une certification supplémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

L'IUFM d'Aquitaine propose une formation dans le domaine «ARTS» pour les options cinéma et théâtre.

Les stagiaires intéressés doivent se faire connaître **le plus tôt possible auprès du secrétariat de Direction.**

9.3 – Module « enseigner en situation difficile »

Cet atelier de 4 jours, organisé en partenariat avec l'Observatoire de la violence scolaire (Université Bordeaux 2) donne aux stagiaires des éléments d'explication pour comprendre et analyser les situations difficiles (décrochage, indiscipline, violence, provocation langagière) et la réalité de l'enseignement en secteur sensible. Des modes d'intervention et des stratégies de faire face individuels mais aussi collectifs sont proposés aux stagiaires. L'objectif est de leur faire prendre conscience de la nécessité de développer des compétences relationnelles particulières pour réussir avec un public en difficulté. Cet atelier mêle une approche théorique avec une réflexion autour d'études de cas, de jeux de rôle, d'outils multi-media (vidéos, DVD, CD Rom), d'échanges avec des intervenants extérieurs. L'intervention d'une troupe de comédiens du théâtre de l'opprimé vient clore l'atelier avec la participation des stagiaires au jeu scénique.

NB : un appel à stagiaires **volontaires** pour un stage d'une semaine dans l'académie de Créteil sera lancé dans le courant de l'année.

9.4 – Compléments de formation

- Des compléments de formation seront proposés aux stagiaires sous forme de conférences-débats qui pourront avoir pour thèmes :
 - * responsabilité professionnelle,

- * organisation des sorties scolaires,
- * sensibilisation aux risques routiers,
- * sensibilisation aux risques professionnels,
- * prise en compte du handicap,
- * accompagnement périscolaire,
- * éducation à la santé,
- * prise en charge des enfants intellectuellement précoces,...

Dans le cadre de la préparation à la titularisation des rencontres seront organisées avec des formateurs, des néo-titulaires de certaines académies (Créteil, Versailles,...)

10 - LE MEMOIRE PROFESSIONNEL

Troisième composante de la formation des professeurs et CPE stagiaires, le mémoire professionnel prend place entre les stages et la formation didactique et pédagogique générale, et plus généralement entre l'expérience du terrain, dans toute sa diversité, et les aspects théoriques de la préparation à la profession.

Son intérêt est là : le mémoire professionnel est un outil de mise en relation, d'appropriation et d'articulation des différents volets de la formation; son élaboration est un temps essentiel de forte implication où chaque stagiaire construit un projet professionnel.

Grâce au travail d'organisation qu'il exige et parce que son élaboration s'étend sur la majeure partie de la deuxième année, le mémoire professionnel aide le futur professeur à :

- prendre du recul face à la pratique et à ses urgences,
- mener une réflexion de fond sur la manière de l'améliorer,
- mieux observer les élèves et analyser les obstacles qu'ils rencontrent,
- mettre en oeuvre et à l'épreuve, pour les rendre opératoires, les acquis théoriques multiples qui lui sont proposés.

Il est aussi une œuvre intellectuelle, souvent la première. A ce titre, il doit satisfaire aux critères habituels à ce genre de production. Il préfigure une des tâches à laquelle chaque professeur sera confronté dans sa carrière : rédiger à l'intention de ses élèves des documents destinés à aider leur progression.

Enfin, ce moment fondamental et original de la formation professionnelle

LE STAGIAIRE

confronte le stagiaire à des interlocuteurs variés. Il s'achève par une soutenance. Il contribue ainsi à préparer le futur enseignant à communiquer, à propos de sa profession, avec ses divers partenaires (élèves, collègues, parents d'élèves, etc...).

10.1 - En quoi consiste le mémoire professionnel ?

Le mémoire professionnel s'appuie sur l'analyse des pratiques professionnelles et doit permettre de vérifier les capacités du professeur stagiaire à :

- identifier un problème ou une question concernant ses pratiques,
- analyser ce problème et proposer des pistes de réflexion ou d'action en se référant aux travaux existant dans ce domaine.

Il ne doit ni constituer une simple narration d'un travail personnel sans analyse et réflexion critique, ni être une réflexion théorique ou historique extérieure à l'expérience du professeur stagiaire.» (circulaire du 2 juillet 1991)

Le point de départ de la réflexion du professeur et du CPE stagiaire, son intérêt initial, peuvent être d'ordre théorique ou d'ordre pratique. Une partie choisie du programme d'enseignement, telle compétence repérée comme défaillante chez les élèves, une préoccupation récurrente pour tel aspect du métier, un engouement pour telle recherche etc.. peuvent être à l'origine d'un choix. Mais d'un thème choisi à l'élaboration d'une question, il y a un grand pas.

Le mémoire vise à faire travailler une question claire, limitée, donnant lieu à des mises en oeuvre exploitables. Rechercher et mobiliser les concepts pertinents pour analyser les situations professionnelles, les rendre opérationnels à travers la construction d'activités de classe ou de groupes d'élèves, définir et étayer ses choix pratiques de manière raisonnable et même rationnelle (mais sans doute pas scientifique), évaluer rigoureusement (pas forcément quantitativement) les résultats obtenus, mieux maîtriser les implications de telle ou telle option, tenir plus sûrement les divers fils, tel est l'enjeu professionnel du travail.

En outre, le thème d'un mémoire professionnel peut s'appuyer au départ sur le rôle didactique (pour un public d'élèves donné présentant telles compétences, comment exposer une notion ? développer le langage explicatif...) ou sur le rôle « relationnel » (travail de groupe, autorité du professeur, interactions,...). Le projet peut être initialement centré sur l'enseignant (comment faire pour...?) ou sur l'observation des élèves

(comment font-ils pour...? Comment comprendre leurs difficultés dans tel domaine...?).

Mais pour devenir « professionnel », le mémoire doit voir ces points de départ saisis dans leurs liaisons avec les autres éléments de l'activité enseignante et éducative. Le mémoire professionnel est un travail de réflexion dont l'objectif n'est pas d'isoler un objet abstrait et pur, mais de parcourir les implications entre les diverses composantes d'une activité complexe. Les situations d'enseignement / apprentissage sont des interactions: elles ne gagnent rien à être analysées et construites d'un point de vue unilatéral.

10.2 - Comment est-il réalisé ?

« Les futurs professeurs et CPE consacreront 70 à 100 heures à la réalisation du mémoire professionnel. »

« Les stages doivent permettre aux professeurs stagiaires de mieux ancrer la réalisation du mémoire professionnel sur des situations concrètes observées suffisamment tôt dans l'année, rendant ainsi possible l'intégration progressive d'éléments de réflexion plus théoriques. » (Circulaire relative à l'élaboration des plans de formation des IUFM pour 1995-99)

Les stagiaires peuvent envisager un mémoire collectif pouvant réunir 2 à 4 stagiaires éventuellement sur des thèmes transversaux. Cette démarche est particulièrement intéressante pour des stagiaires d'un même établissement.

Le mémoire est unique, mais peut comporter en adjonction des éléments individuels. (par exemple un élément commun de 20 pages augmenté d'une vingtaine de pages personnelles).

« La soutenance est dans tous les cas individuelle, elle doit permettre de vérifier l'implication du stagiaire dans ce travail et de mesurer ses capacités d'argumentation »

Dans le cas d'un mémoire collectif, un même jury sera prévu.

10.3 - Calendrier et aide

Largement fondé sur la pratique professionnelle, le mémoire ne saurait être défini a priori, un temps suffisant de pratique est nécessaire pour qu'émerge une thématique où se retrouvent une préoccupation du stagiaire et une réalité vécue.

Ce travail de mémoire demande du temps : appropriation, réflexion, expérimentation, rédaction et devra être engagé dès que possible.

LE STAGIAIRE

Les mémoires devront obligatoirement être adressés aux membres du jury au plus tard à la fin des vacances de Pâques.

Les soutenances auront lieu entre le 9 et le 15 mai 2007.

10.4 – Dispositif

En tout état de cause, le mémoire professionnel vaut moins par le caractère achevé et clos du produit que par la qualité du processus de son élaboration. Le but n'est pas de dire la « vérité » sur un objet, fût-il scolaire, mais de se donner une pratique réfléchie, éclairée, fondée, mieux régulée, et de s'initier ainsi à une démarche d'élaboration permanente constitutive de la profession d'enseignant et de CPE.

Le mémoire professionnel permet l'articulation de l'ensemble des éléments de formation :

- stage en responsabilité,
- stage de pratique accompagnée,
- formation à l'enseignement de la discipline,
- formation transversale.

Le dispositif mis en place favorise le lien entre les acteurs de la formation grâce aux modalités suivantes :

- introduction au mémoire (2h en formation transversale),
- régulations par petits groupes autour de la méthodologie,
- approches thématiques en lien avec l'élaboration du mémoire,
- aide à l'écriture et à la soutenance.



10.5 - Etendue et structure du mémoire

Le mémoire comprend de 25 à 30 pages dactylographiées (bibliographie et annexes 15 pages maximum). Il est accompagné d'un résumé.

- la première page de couverture comporte :

- * l'année universitaire,
- * le nom du stagiaire et sa discipline,
- * le titre du mémoire,
- * le nom du directeur de mémoire.

- la quatrième de couverture :

- * un résumé de 200 à 300 mots,
- * trois à cinq mots-clés qui en circonscrivent la thématique.

- le corps du mémoire comporte :

- * un sommaire,
- * une courte introduction présentant le constat initial,
- * l'identification précise du thème, de la question, du problème,
- * les références théoriques exploitées et les réflexions qu'elles suscitent, en lien avec le problème identifié,
- * les méthodes d'observation utilisées,
- * l'analyse des observations réalisées,
- * une conclusion qui présente un bilan et des propositions d'amélioration,
- * une bibliographie,
- * éventuellement, des documents annexes (photocopies, photographies, graphiques, diagrammes, tableaux statistiques, copies d'élèves...).

Cette liste ne saurait correspondre à un plan type ou à une série linéaire immuable : chaque mémoire doit être la réalisation personnelle d'un texte argumentatif, où savoirs et pratiques s'éclairent réciproquement.

Il n'est pas souhaitable que le directeur de mémoire soit le tuteur du stagiaire afin d'offrir à ce dernier un plus large éventail de relation avec des formateurs. **Le directeur du mémoire d'un stagiaire ne saurait être en aucun cas son visiteur.**

10.6 - Soutenance orale

Dates des soutenances : 9/10/11/15 mai 2007

Rappel : le jury est constitué de deux personnes dont le directeur de mémoire.

La soutenance se déroule pendant 45 minutes.

- 1ère phase (20 mn)

Le candidat présente son travail en insistant sur les points suivants :

- démarche de définition du sujet (référence aux éléments de sa pratique),
- mise en perspective de la démarche avec l'éclairage de travaux réalisés sur le sujet,
- description de la démarche d'expérimentation,
- analyse critique de l'expérimentation et des conclusions.

LE STAGIAIRE

(Une simple paraphrase du document écrit ne peut être satisfaisante. Par contre, le témoignage d'une poursuite d'expérience (après la remise du travail écrit) ou l'accent mis sur tel ou tel aspect plus précis du travail pourront être proposés).

- 2^{ème} phase (15 mn)

Dialogue avec le jury : à partir d'un échange directement lié au travail proposé, on amorcera progressivement une réflexion sur la manière, pour le professeur stagiaire, de s'intégrer dans le système éducatif.

- 3^{ème} phase (10 mn)

Délibération en l'absence du candidat

A l'issue de la délibération, le jury informe le candidat du résultat.

10.7 - Numérisation

Tous les mémoires sont numérisés. Un espace sera ouvert sur le site web de l'IUFM pour permettre à chaque stagiaire de déposer son mémoire (un seul fichier au format PDF 2 Mo maxi) selon une procédure qui sera communiquée en temps utile.

Ce dépôt doit être fait obligatoirement avant le 4 mai 2007.

11 - CERTIFICATION INFORMATIQUE INTERNET NIVEAU 2 ENSEIGNANT - (C2I N2E)

11.1 - Les enjeux

L'apprentissage des usages de l'ordinateur et des environnements numériques fait partie de l'enseignement des élèves qui devront, au cours de leur scolarité, être capables d'utiliser de manière autonome et raisonnée les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Tous les enseignants participent au B2I (Brevet Informatique et Internet) que ce soit au collège ou au lycée. Dans toutes les disciplines, la rénovation des programmes intègre progressivement des recommandations pour l'utilisation des TIC dans les enseignements.

11.2 - Les objectifs

Le C2I Niveau 2 Enseignant vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.

Les **sept domaines de compétences** retenus pour les enseignants sont les suivants :

- Maîtrise de l'environnement numérique professionnel
- Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie
- Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif
- Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif
- Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage
- Mise en oeuvre pédagogique en présentiel et à distance
- Compétences d'évaluation

La certification au C2I N2E sera obligatoire pour tous les stagiaires de l'IUFM à partir de l'année 2006-2007. L'année 2005-2006 est donc encore une année d'expérimentation.

11.3 - Les textes officiels

- Note du 23/11/2000 sur le brevet Informatique et Internet (B2i) école-collège - Encart BO n° 42 du 23 novembre 2000
- Note du 21/03/2001 sur la validation du B2i de niveau 2 dans les lycées BO du 29 mars 2001
- Note du 11/3/2004 sur le certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 2 Enseignant- BO n° 11 du 11 mars 2004
- Note du 16/12/2004 sur le certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 2 Enseignant, Expérimentation dans les IUFM- BO n° 46 du 16 décembre 2004
- Note du 14/04/2005 sur le certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 1 dans les établissements d'enseignement supérieur(BO n° 15 du 14 avril 2005

11.4 - Le dispositif mis en place

En début d'année, il est demandé à chaque stagiaire de se construire un parcours qui lui permettra d'acquérir puis de valider les différentes compétences nécessaires. Ce parcours mettra en évidence comment chaque compétence (ou groupe de compétences) pourra être appréhendée au cours d'une, ou plusieurs activités, de la formation du stagiaire. Ces activités prendront appui sur la formation à l'enseignement de la discipline, la formation transversale, les ateliers d'analyse de pratiques, les stages, les visites, le mémoire, ...

Ce parcours sera validé par un référent C2i (formateur) et constituera le

LE STAGIAIRE

projet C2I du stagiaire. L'acquisition de chaque compétence (ou groupe de compétences) sera attestée sur un livret de suivi (de type portfolio) par les formateurs.

Tous les acteurs de la formation s'inscrivent dans ce dispositif (formateurs IUFM, conseillers pédagogiques, visiteurs, directeurs de mémoire, ...).

Nota : conscient que tous les stagiaires n'ont pas encore une maîtrise suffisante des technologies de l'information et de la communication (la mise en place du C2i Niveau 1 dans les universités n'étant effective que depuis 2005-2006), une mise en niveau est organisée dès le début des formations pour certains stagiaires. Un dispositif d'accompagnement sera également proposé pour aider les stagiaires tout au long de leur formation.

11.5 - Les moyens :

L'IUFM d'Aquitaine met à la disposition de tous ses stagiaires et de tous ses formateurs une adresse de messagerie électronique disponible depuis n'importe quel ordinateur disposant d'une connexion internet. Les adresses sont créées automatiquement en début d'année sur le modèle suivant :

- pour les étudiants et stagiaire :
prenom.nom@ent.aquitaine.iufm.fr
- pour les formateurs :
prenom.nom@aquitaine.iufm.fr

Nota : le login et le password, indispensables pour utiliser votre messagerie et accéder aux services proposés par l'IUFM vous sont communiqués en début d'année. Pensez à les conserver car de nombreuses informations vous seront transmises par l'intermédiaire de ces technologies.

Chaque stagiaire et chaque formateur dispose également d'un accès à un environnement numérique de travail (plateforme elearning, bureau virtuel, ...) accessible depuis toute connexion internet. Les formations pourront s'appuyer sur cet environnement.

12 - EVALUATION - VALIDATION - CERTIFICATION

12.1 - Evaluation interne à l'IUFM

Elle concerne :

- le stage en responsabilité,
- les modules de formation à l'enseignement de la discipline et de formation

transversale, le stage de pratique accompagnée et le cas échéant, le stage en milieu professionnel,

- le mémoire professionnel.

(Tous les documents de validation figurent en annexe).

Nota : Pour les CAPET et CAPLP, le stage en entreprise est évalué dans le cadre de la FED.

12.2 - Le stage en responsabilité

Le stage en responsabilité est évalué par le tuteur, le chef d'établissement et le visiteur.

L'IUFM organise pour chaque stagiaire deux visites qui ont lieu obligatoirement pour les professeurs dans sa ou ses classes en responsabilité en présence du conseiller-tuteur. Ces visites sont effectuées par un formateur nommé « visiteur ».

Les CPE stagiaires, lors des deux visites, animent la rencontre d'un groupe d'élèves avec lesquels ils sont engagés dans un projet. Un entretien permet ensuite d'aborder la manière dont ils assurent le suivi éducatif des classes qui leur sont confiées et la manière dont ils exercent, au niveau de l'établissement, les diverses responsabilités d'un CPE.

12.2.1 - Période d'apprentissage

La première période (qui s'étend jusqu'à la deuxième visite) est une période d'apprentissage au cours de laquelle est reconnu au stagiaire le droit à l'erreur. Elle n'aboutit pas à une évaluation et ne se traduit pas à plus forte raison par un jugement définitif. Elle est destinée à permettre un regard différent de celui du tuteur sur l'activité du stagiaire. L'entretien qui suit la visite, le bulletin de visite que remet le visiteur au stagiaire sont exclusivement destinés à l'information du stagiaire afin de l'aider à parfaire ses pratiques.

Il peut être proposé, dans le cas de difficultés constatées, un plan de remédiation dans le cadre de l'individualisation des parcours. Une visite complémentaire pourra être envisagée.

12.2.2 - Période d'évaluation

La deuxième visite conduit à l'évaluation.

A l'issue de la deuxième visite, le visiteur établit un rapport et renseigne la grille d'évaluation ; il propose un avis favorable ou défavorable à la validation du stage.

Il communique au stagiaire, dans les 5 jours qui suivent la visite, copie de ce rapport. Le stagiaire a la possibilité de formuler aussitôt des observations au directeur de l'IUFM (à adresser au service de scolarité 2^{ème} année). Les rapports du tuteur et du chef d'établissement éclairent utilement le visiteur sur les conditions réelles dans lesquelles le professeur ou le CPE stagiaire a assuré son activité (caractéristique des classes ; fréquence et qualité des échanges stagiaire-conseiller ; capacité à analyser et à remettre en cause ses pratiques...etc).

Le rapport du chef d'établissement apporte un éclairage complémentaire, sa position lui permettant en effet une vision quotidienne plus globale. Il est à même d'apprécier comment est reçu l'enseignement du professeur, indépendamment des qualités didactiques déployées, quelle est la relation avec l'élève en tant qu'individu, ou avec le groupe classe, quelle est l'implication du stagiaire dans le projet d'établissement, le suivi des élèves et l'orientation, les activités périscolaires, la réflexion pédagogique en équipe, etc.

12.3 – Les modules d'enseignements

L'évaluation de l'activité des professeurs et CPE stagiaires doit avoir par elle-même une fonction formative. Elle prendra en compte les éléments ci-dessous :

- **Evaluation des capacités d'écoute et d'interactivité** témoignant de l'implication dans la réflexion au cours de l'atelier (chaque formateur mettant en place des situations qui permettent d'apprécier ces capacités).
 - **Evaluation des capacités de conception, production et (ou) de présentation de travaux écrits** aboutissant à un enrichissement collectif ou individuel.
 - **Formation à l'enseignement de la discipline** : travaux et documents destinés à la classe, au suivi des élèves, à l'élaboration de projets - travail de préparation d'une séquence, le stage de pratique accompagnée (bilan du conseiller pédagogique) et le stage en entreprise (bilan du tuteur).
 - **Formation transversale** : synthèse d'ateliers, constitution d'une bibliographie, etc.
- Il appartient aux formateurs de construire une évaluation globalement équilibrée et intelligible pour le professeur ou CPE stagiaire.

12.4 - Le mémoire professionnel

Pour chaque stagiaire, le jury procédant à l'évaluation du mémoire est désigné par le directeur de l'IUFM.

Les éléments pris en compte pour cette évaluation sont explicités dans une grille qui permet d'apprécier :

- **dans le document écrit**
 - * l'ancrage dans la pratique,
 - * la présentation générale et la correction de langue écrite,
 - * la qualité de l'argumentation.
- **lors de la soutenance**
 - * la qualité de l'expression,
 - * la capacité d'argumentation,
 - * la conviction et l'engagement.
- **lors de l'entretien**
 - * la capacité à prendre du recul,
 - * la lucidité du stagiaire vis à vis de son métier,

12.5 - La certification

Le certificat C2I N2E sera obtenu après validation de compétences professionnelles. Cette validation se fera au regard du parcours construit par le stagiaire dans le cadre de ses pratiques professionnelles et pourra s'appuyer sur les différentes activités de formation du stagiaire.

12.6 - Validation par l'IUFM de l'ensemble de la formation

Elle s'opère en deux étapes.

12.6.1 - Première étape

- Validation du stage en responsabilité

La validation est prononcée pour chaque stagiaire par une commission, animée par le coordonnateur de FED, et où siègent l'ensemble des visiteurs à l'exclusion de toute autre personne. Cette validation s'appuie sur :

- * la grille d'évaluation et le rapport du visiteur,
- * la grille d'évaluation et le rapport du tuteur,
- * la grille d'évaluation et le rapport du chef d'établissement.

Toutes les grilles figurent en annexe.

- Validation du mémoire par le jury s'appuyant sur:

- * la grille d'évaluation et éventuellement le rapport du jury

LE STAGIAIRE

- Validation des enseignements

Les modules sont validés séparément :

- * par l'équipe des formateurs F.E.D. La validation de la FED prend en compte, outre les enseignements, le stage de pratique accompagnée (le bilan et le rapport du conseiller pédagogique figurent au dossier) et le cas échéant le stage en milieu professionnel.
- * par l'équipe des formateurs F.T.

12.6.2 - Deuxième étape

- Validation globale de la 2ème année

La commission de validation de l'IUFM prononce :

- * d'une part : une décision globale de validation des enseignements .
- * d'autre part : au vu de l'ensemble du dossier, une décision de validation de l'ensemble de la formation de 2ème année.

Dans le cas où la validation n'est pas prononcée, la commission propose ou non un renouvellement.

12.7 - Titularisation

Informé de la validation prononcée par l'IUFM, le jury académique de qualification professionnelle se prononce sur la titularisation, l'ajournement ou le refus définitif des professeurs et CPE stagiaires. Le jury, s'il l'estime nécessaire, a la possibilité de vérifier les capacités du stagiaire par une inspection de contrôle dans la classe.

Ce jury présidé par un inspecteur général de l'éducation nationale au nom du Ministre est indépendant de l'IUFM et souverain.

12.8 – Les professeurs agrégés stagiaires

Ils bénéficient de la même formation que leurs collègues certifiés, PLP ou CPE. Ils participent aux modules de formation.

Ils conçoivent et soutiennent un mémoire professionnel. Une visite à caractère formatif est organisée par l'IUFM.

Cependant, la titularisation finale dépend d'une inspection assurée par les corps d'inspection.

13 - CONCERTATION AVEC LES STAGIAIRES

13.1 - Les délégués

Afin de faciliter le dialogue entre les stagiaires, les formateurs et l'équipe

de direction de l'IUFM, chaque groupe de formation devra désigner un délégué et un suppléant.

Ces délégués participent à la vie du groupe aux côtés des formateurs. Leur proximité avec leurs collègues peut permettre de déceler rapidement des situations auxquelles l'institution doit porter remède.

Le nombre de délégués sera déterminé en début d'année en fonction de l'effectif des stagiaires pour les groupes de formation à l'enseignement de la discipline d'une part et pour ceux de formation transversale d'autre part.

13.2 – Réunion avec les responsables de l'IUFM

Afin de permettre des rencontres précoces, il est demandé que les délégués et leurs suppléants des groupes de formation à l'enseignement de la discipline soient désignés par leurs collègues la semaine 42. Des réunions auront lieu fin novembre - début décembre.

Pour les délégués des groupes de formation transversale, leur désignation se fera la semaine 48. Des réunions auront lieu en décembre et début janvier.

14 – LES ABSENCES

Toute absence à une activité de formation (FED, FT, AAP,...) doit être justifiée. La non justification entraîne une retenue sur salaire.

Les congés maladie et maternité doivent être attestés par un certificat médical. Un exemplaire doit obligatoirement être adressé à l'IUFM et un autre exemplaire doit être adressé à l'établissement où le stagiaire est affecté. Dans le cas où le stagiaire souhaite participer à des activités pédagogiques organisées par l'établissement d'affectation, une demande doit être adressée à la scolarité 2ème année au plus tard 15 jours avant la date d'absence. Elle doit comporter obligatoirement :

- le motif précis de la demande,
- l'avis du chef d'établissement,
- l'avis du responsable de la formation concernée (FT ou FED).

Le stagiaire ne pourra s'absenter que s'il a reçu l'autorisation explicite de l'IUFM. Cette autorisation ne sera accordée que lorsque le projet pédagogique motivant l'absence sera en relation directe avec les activités pédagogiques

LE STAGIAIRE

du stagiaire, par exemple :

- classe de neige pour un professeur EPS,
- visite de musée en arts plastiques,
- échanges scolaires avec l'étranger pour un professeur de langue.

La demande adressée au service de scolarité de 2^{ème} année comportera également tous éléments relatifs à l'identification du stagiaire. On s'inspirera du modèle en annexe (lettre-type).

Toute absence ne respectant pas la procédure donnée ci-dessous sera systématiquement refusée.

Aucune absence ne sera autorisée dans les périodes de visite, de soutenance des mémoires, et la période qui suit le jury académique pendant laquelle peuvent être programmées des visites d'inspection.

Lorsque l'absence ne concerne pas une journée de formation, c'est auprès du chef d'établissement que l'autorisation doit être sollicitée.

15 - LES DIFFICULTES

15.1 - Au moment de la rentrée

- Vous n'êtes pas attendu dans l'établissement où vous avez été affecté?
- Vous n'avez pas de tuteur désigné?

Prévenez aussitôt la gestionnaire de votre discipline à la scolarité deuxième année (SCO2),(cf. vos interlocuteurs - p.39).

L'IUFM est ouvert dès le 21 août.

- Le professeur désigné comme tuteur ne souhaite pas assurer cette fonction ?

Parlez-en à votre chef d'établissement et prévenez la SCO2.

- Votre emploi du temps pose problème : répartition sur 3 ou 4 jours, concentration sur une journée ou encore non respect des recommandations apportées au chef d'établissement (p. 45 et suivantes)?

Demandez à rencontrer le Directeur Adjoint chargé de la formation initiale du 2nd degré ou l'un de ses collaborateurs.

15.2 - Après la rentrée

Vous êtes en relation avec vos formateurs en formation transversale comme en formation à l'enseignement de la discipline. Ceux-ci sont à votre écoute et prêts à vous aider. C'est en particulier vrai pour le coordonnateur ou la coordonnatrice de FED dans les relations avec votre tuteur et votre chef d'établissement. Plus tôt les difficultés seront signalées, plus tôt et mieux elles seront aplanies.

15.3 - Rémunération complémentaire

En aucun cas, le service d'enseignement du stagiaire ne devra dépasser les références de service.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM, lors de sa séance du 6 décembre 1999, a rappelé que les stagiaires doivent consacrer l'intégralité de leur temps à la formation dont le stage en responsabilité n'est d'ailleurs qu'un des éléments.

A ce titre l'intervention de professeurs-stagiaires pour des interrogations en classes préparatoires aux grandes écoles ou des enseignements en université ne sera pas autorisée.

